

Situations spécifiques

Personnes incarcérées

Montage de l'entrevue

1 Commencer Commencez avec des infos et conseils utiles

2 **Entrevue** Saisir les données fiscales, revenus, etc.

3 Révision Réviser vos résultats, messages et plus

4 Déclaration Voir ou imprimer la déclaration complète

5 TED Transmettre votre déclaration via TED

ImpôtExpert 2023 PCBM

Chef de famille + ajouter un conjoint + ajouter une personne à charge - Supprimer la sélection

Identification
 Adresse actuelle
 Questions de l'ARC
 TED
 Montage de l'entrevue
 Revenus d'emploi et du T4
 Revenus de placements/d'intérêts et frais financiers
 Autres revenus
 Autres feuillets de renseignements
 Frais médicaux, handicap, aidant naturel
 RAP, REEP, CELIAPP et autres régimes et fonds
 Cotisations à un REER, limites
 Autres déductions et crédits
 Informations de l'année précédente
 Remboursement/solde dû
 Contrôles
 Autres rubriques
 Où saisir ?

Montage de l'entrevue

Cochez toutes les cases pertinentes à votre situation fiscale. Lorsque vous aurez terminé, cliquez sur *Suivant* et le menu de gauche affichera toutes les rubriques de votre entrevue personnalisée.

Cliquez sur ⓘ si vous voulez aller directement à la rubrique dans le menu de gauche.

⚠ Si vous n'êtes pas certain d'avoir besoin d'une rubrique, sélectionnez-la quand même. Lorsque vous atteindrez cette étape ultérieurement, vous déciderez alors de l'utiliser ou de l'omettre. Vous pouvez revenir à tout moment pour ajouter d'autres rubriques, en cliquant sur *Montage de l'entrevue*.

Situations spécifiques	<input type="checkbox"/> Aucun revenu à déclarer en 2023 ⓘ	Emploi et autres prestations	<input type="checkbox"/> Revenus d'emploi et prestations d'assurance-emploi (T4, T4E/RL-6) ⓘ
	<input checked="" type="checkbox"/> Immigrant, émigrant, particulier non-résident, vous êtes résident canadien et votre conjoint a immigré au Canada durant l'année ⓘ		<input type="checkbox"/> Assistance sociale, indemnités pour accidents du travail (T5007/RL-5) ⓘ
	<input type="checkbox"/> Déclaration d'un particulier décédé ⓘ		<input type="checkbox"/> Cotisations syndicales ou professionnelles ne figurant pas sur un T4 ⓘ
Pension et autres revenus	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration d'un Indien inscrit ⓘ	Revenus de location	<input type="checkbox"/> Dépenses d'emploi ⓘ
	<input checked="" type="checkbox"/> Prison en 2023 ⓘ		<input type="checkbox"/> Remboursement de TPS ou de TVQ sur dépenses d'emploi ou de société de personnes ⓘ
	<input type="checkbox"/> Revenus de pension, revenus d'autres sources et fractionnement du revenu de pension, prestations pour la COVID-19 (T4A, T4FHSB, T4A (OAS), T4A(P), T4A-RCA, T4RSP, T4RUF, T1032) ⓘ		<input type="checkbox"/> Revenus de biens locatifs ⓘ

Précédent Suivant

- Cliquez sur **Montage de l'entrevue** dans le menu de gauche.
- Cochez la case à côté de **Prison en 2024** dans la section **Situations spécifiques**;
- Cliquez sur **Suivant**.

Prison en 2024

1 Commencer Commencez avec des infos et conseils utiles

2 Entrevue Saisir les données fiscales, relevés, etc.

3 Révision Réviser vos résultats, messages et plus

4 Déclaration Voir ou imprimer la déclaration complète

5 TED Transmettre votre déclaration via TED

ImpôtExpert 2021
PCBMI

Chef de famille + ajouter un conjoint + ajouter une personne à charge + supprimer la sélection

- Identification
- Adresse actuelle
- Questions de l'ARC
- TED
- Montage de l'entrevue
 - Prison en 2021
 - Revenus d'emploi et du T4
 - Revenus de placements/d'intérêts et frais financiers
 - Autres revenus
 - Autres feuillets de renseignements
 - Frais médicaux, handicap, aidant naturel
 - RAP, REEP et autres régimes et fonds
 - Cotisations à un REER, limites
 - Autres déductions et crédits
 - Informations de l'année précédente
 - Remboursement/solde dû
 - Contrôles
 - Autres rubriques
 - Ou saisir ?

Prison en 2021

Complétez cette page si vous étiez en prison pendant 90 jours ou plus en 2021. Ceci vous rend inadmissible à certains crédits d'impôt.

Les items que vous ne pouvez pas demander sur la déclaration fédérale :

- Annexe 6 - Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), si vous avez été détenu dans une prison ou dans un établissement semblable pendant une période de au moins 90 jours durant l'année;
- Le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) si, au début du mois où nous faisons un versement vous êtes détenu dans une prison ou dans un établissement semblable pour une période de 90 jours consécutifs ou plus.

Indiquez si vous étiez en prison pendant 90 jours ou plus en 2021.

Pas en prison (ou en prison pour moins de 90 jours)
 En prison au 31 décembre 2021 pour 6 mois ou moins (90 jours ou plus)
 En prison au 31 décembre 2021 pour plus de 6 mois
 En prison au 31 décembre 2021 pour plus de 1 an
 En prison au 31 décembre 2020 et durant les 179 premiers jours de 2021
 En prison durant l'année (90 jours ou plus)

Précédent Suivant

- Cliquez sur **Prison en 2024** dans le menu de gauche.
- Sélectionnez la situation applicable à partir du menu déroulant **Indiquez si vous étiez en prison pendant 90 jours ou plus en 2024**.
- Cliquez sur **Suivant**.